

**AMC PROFESSIONAL FUND**  
**Fonds ombrelle contractuel de droit suisse de la catégorie**  
**«Autres fonds en placements traditionnels»**

**Changement des unités de compte des compartiments**

- **AMC Pro Active Europe**
- **AMC Pro Active World ex US & Western Europe**

L'unité de compte des compartiments AMC Pro Active Europe et AMC Pro Active World ex US & Western Europe est actuellement le franc suisse (CHF) (§ 20 ch. 1 du contrat de fonds). La direction du fonds et la banque dépositaire ont décidé de changer l'unité de compte des deux compartiments au 1<sup>er</sup> avril 2009, date du nouvel exercice comptable du fonds. La nouvelle unité de compte du compartiment AMC Pro Active Europe sera l'euro (EUR), et celle du compartiment AMC Pro Active World ex US & Western Europe le dollar des Etats-Unis (USD). Les nouvelles unités de compte correspondront ainsi mieux aux placements respectifs des compartiments.

Les modifications interviennent conformément aux §§ 3 ch. 4, 23 ch. 2 et 26 du contrat de fonds. Elles n'entraînent aucun frais ni pour le fonds et les compartiments ni pour les porteurs de parts. Les frais des modifications sont pris en charge par la direction du fonds. Les objectifs et les politiques de placement des compartiments ne sont pas modifiés.

**Les porteurs de parts peuvent faire valoir leurs objections auprès de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, Schwanengasse 2, 3003 Berne, dans les 30 jours suivant cette unique publication, ou demander le remboursement de leurs parts en espèces dans les délais contractuels.**

**Gérifonds SA,**  
rue du Maupas 2, 1004 Lausanne

**Banque Cantonale Vaudoise**  
Lausanne